

CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

PROCES-VERBAL

**Séance du 24 avril 2012
à la Maison de commune**

Présidence: Mme Mercédès ASSAL

Membres présents :	64
Membres absents excusés :	15
Membres non excusés:	<u>1</u>
Effectif total :	80

Absents excusés: MMES et MM Laurent BALSIGER, Judith BOVAY, Angelika CONSTAM, Paulette DE VRIEZE STAN, Anton EPP, Yann GLAYRE, Karim LASSEB, René LERESCHE, Nathalie LINIGER, Catherine MORAND, Nadereh NASSIRI-ANSARI, Corrado RAMETTA, Georges ROSSET, Félix SCHMIDT, Ali YAHIAOUI.

Absent non excusé : Otto LOOSLI

A 20h15, **Mme Mercédès ASSAL**, Présidente, ouvre la séance en souhaitant le bonsoir et la bienvenue au Syndic, aux membres de la Municipalité, au Secrétaire municipal, aux conseillères et conseillers ainsi qu'au public.

Elle salue la presse qui est représentée par Mme Zoé DECKER, du journal « Le Régional ».

Nous voici arrivés à notre première séance printanière. A cette époque, Epalinges voit fleurir ses arbres fruitiers, tulipes et jonquilles qui embellissent nos jardins. Les oiseaux font entendre leurs joies par un chant matinal animé. Nos forêts se réveillent, permettant aux promeneurs d'apercevoir biches et hérissons. C'est précisément dans cette ambiance festive que notre Présidente a l'honneur d'accueillir ce soir Monsieur Gérard MOJON, Président du Conseil communal de notre commune voisine du Mont-sur-Lausanne. Monsieur MOJON a été brillamment élu député au Grand Conseil et elle tient à le féliciter.

L'appel est effectué par la secrétaire. Le quorum est atteint avec 64 personnes présentes, l'assemblée est déclarée ouverte par la Présidente.

COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

La Présidente à l'immense joie d'être maman pour la troisième fois. L'événement survenu le 19 février a permis à notre vice-Président, Monsieur Mazyar YOSEFI, de la remplacer lors de la séance du Conseil le 21 février dernier. Elle le remercie pour son dévouement.

Elle a repris déjà et avec grand plaisir ses fonctions de présidence pour les votations fédérales et les élections cantonales du 11 mars 2012. Il en ressort les résultats suivants :

VOTATIONS FEDERALES*Objet no 1 : Résidences secondaires*

Bulletins rentrés : 2943
 Bulletins blancs : 13
 Bulletins nuls : 2
 Bulletins valables : 2928

Taux de participation : 58.23 %

L'objet a été accepté par 1577 oui contre 1351 non.

Objet no 2 : Epargne-logement

Bulletins rentrés : 2922
 Bulletins blancs : 112
 Bulletins nuls : 2
 Bulletins valables : 2808

Taux de participation : 57.82 %

L'objet a été refusé par 1496 non contre 1312 oui.

Objet no 3 : 6 semaines de vacances pour tous

Bulletins rentrés : 2937
 Bulletins blancs : 29
 Bulletins nuls : 2
 Bulletins valables : 2906

Taux de participation : 58.11 %

L'objet a été refusé par 1812 non contre 1094 oui.

Objet no 4 : Jeux d'argent

Bulletins rentrés : 2928
 Bulletins blancs : 105
 Bulletins nuls : 0
 Bulletins valables : 2823

Taux de participation : 57.93 %

L'objet a été accepté par 2704 oui contre 119 non.

Objet no 5 : Prix du livre

Bulletins rentrés : 2907
 Bulletins blancs : 182
 Bulletins nuls : 2
 Bulletins valables : 2723

Taux de participation : 57.93 %

L'objet a été accepté par 1612 oui contre 1111 non.

ELECTIONS CANTONALES

Le taux de participation a été de 45.39%.

Deux de nos conseillers communaux, Mme Brigitte CROTTAZ, co-présidente du parti Socialiste d'Epalinges ainsi que M. Claude MATTER, président du groupe PLR d'Epalinges ont été élus députés au Grand Conseil vaudois. Ils sont félicités par les applaudissements du Conseil.

Concernant le 1^{er} tour de l'élection au Conseil d'Etat, quatre candidats ont obtenus la majorité absolue et ont été élus. Il s'agit de :

Pierre-Yves MAILLARD (PS)
 Pascal BROULIS (PLR)
 Jacqueline DE QUATTRO (PLR)
 Philippe LEUBA (PLR)

Avec un taux de participation de 47.55%, 2403 bulletins sont rentrés.

Les électeurs ont à nouveau voté le 1^{er} avril pour le 2^{ème} tour des élections au Conseil d'Etat. Le dépouillement a été fait une fois de plus sous sa présidence. Ce jour-là étant aussi le dimanche des rameaux, elle a été privée des secrétaires du Bureau, absentes toutes les deux pour des raisons familiales et religieuses. Ce qui par la date aurait pu passer pour une plaisanterie de mauvais goût s'est avéré une réalité. Lors du report des chiffres par le secrétariat improvisé, il y a eu inversion entre le nombre de bulletins et celui des suffrages. De plus, 50 malheureuses enveloppes sont apparues au fond d'une urne. Malgré le fait que les résultats définitifs n'ont pas été modifiés et que les heureux élus sont bien élus, par soucis de transparence et d'honnêteté, les résultats corrigés ont été apportés par la Présidente avec ses excuses à la Préfecture. Les voici :

Bulletins rentrés : 2083

Bulletins blancs : 14

Bulletins nuls : 16

Bulletins valables : 2067

Taux de participation : 41.05 %

Ont été élus :

Anne-Catherine LYON (PS)
 Nuria GORRITE (PS)
 Béatrice METRAUX (VERTS)

Le Bureau se réjouit d'être appelé une fois de plus aux prochaines votations fédérales et cantonales qui auront lieu le dimanche 17 juin prochain.

La Présidente a reçu une lettre de remerciement de Mme Georgette MARMILLOD, nonagénaire, qui la remercie pour sa visite qui lui a fait très plaisir.

Le 15 mars 2012, elle a eu le plaisir de participer à la cérémonie de remise des mérites sportifs et professionnels. Lors de cette manifestation, les nouveaux habitants de notre commune ont également été invités. La cérémonie a été agrémentée par la participation de l'harmonie d'Epalinges, suivie d'une sympathique collation.

La Présidente passe ensuite à l'ordre du jour.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour n'appelant aucune remarque, il est accepté à une évidente majorité.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 FEVRIER

Le procès-verbal n'appelant aucune remarque, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à Mme Fabienne GHEZA.

3. ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAL

Faisant suite à la lettre de démission de M. Fernand Fuhrer, la Présidente va procéder à l'assermentation d'un nouveau conseiller. Elle invite **M. Thomas von Siebenthal** (PS) à s'avancer, à l'assemblée de se lever et lit la promesse. Après avoir prêté serment, il peut valablement siéger et est invité, sous les applaudissements, à rejoindre sa place au sein du Conseil.

4. POSTULAT DU GROUPE DES VERTS DEPOSE LORS DE LA SEANCE DU 21 FEVRIER 2012 – CREATION DE POINTS DE COLLECTE DES DECHETS – PRISE EN CONSIDERATION

Développé lors de la dernière séance et selon l'article 66 du règlement du Conseil, la Présidente ouvre la discussion portant sur la prise en considération du postulat déposé par M. Horacio HERRERA.

- **M. Erich DÜRST** souligne que plusieurs changements importants vont intervenir ces prochains mois en matière de gestion des déchets. D'un côté il y aura la taxe au sac et de l'autre la prochaine construction de la nouvelle déchetterie. Dans ce contexte, il est important que la gestion des déchets dépasse ces deux aspects là et englobe une vision globale du ramassage et de la gestion des déchets, ce qui va dans le sens de ce postulat. Il invite l'assemblée à soutenir la prise en considération de ce postulat pour montrer clairement à la Municipalité que notre Conseil souhaite une vision globale de la gestion des déchets.

La discussion n'est plus demandée, la Présidente passe au vote.

La prise en considération de ce postulat est acceptée à une évidente majorité et est renvoyée à la Municipalité.

5. DIVERS ENTRETIENS DU RESEAU ROUTIER – DEMANDE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION

Préavis municipal no 3/2012

La parole est donnée à M. Eric WEGMULLER, rapporteur de la commission nommée en remplacement de Mme Paulette DE VRIEZE STAN présidente absente ce soir, qui lit son rapport.

La Présidente le remercie ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente passe au vote du préavis no 3/2012.

A mains levées, le préavis no 3/2012 est accepté avec 1 abstention.

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis de la Municipalité N° 3/2012 du 12 mars 2012,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 220'000.- (deux cent vingt mille francs) pour divers entretiens du réseau routier, tels que présentés dans le présent préavis;
 2. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement;
 3. d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.
- 6. CREATION D'UN TRONCON DE TROTTOIR AU CHEMIN DE LA GIRARDE ET POSE D'UN ECLAIRAGE PUBLIC – DEMANDE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION**

Préavis municipal no 4/2012

La parole est donnée à M. Yves GIROUD, Président rapporteur de la commission nommée, qui lit son rapport.

La Présidente le remercie ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

La discussion est ouverte.

- **M. Jean-Pierre MICHAUD** s'étonne que le préavis prévoit de mettre un panneau hôpital devant un établissement médico social. Il s'agit d'un lieu de vie et il est stigmatisant de mettre un tel panneau à cet endroit.
- **M. Alexandre MEIER** souligne que ce panneau n'avait pas le but de stigmatiser les personnes âgées mais plutôt, par respect pour eux, d'atténuer les effets sonores de la route.
- **M. Jean-Pierre MICHAUD** pense que cela part d'une bonne intention mais vu que des ralentisseurs et un passage piéton sont prévus, pourquoi ne pas en rester là ? Il propose de retirer cette demande du préavis par un amendement.
- **M. Bernard KRATTINGER, municipal**, répond que le préavis ne prévoit pas la pose de ce panneau hôpital mais que c'est une demande qui a été formulée dans le cadre de la commission. Concernant cet élément, la police ainsi que l'EMS en question sera approchée afin de considérer si la pose d'un panneau est adéquate ou non.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente passe au vote du préavis no 4/2012.
A mains levées, **le préavis no 4/2012 est accepté à l'unanimité.**

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis de la Municipalité N° 4/2012 du 12 mars 2012,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

4. **d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 290'000.-- (deux cent nonante mille francs) pour la création d'un premier tronçon de trottoir et la pose d'un éclairage public au chemin de la Girarde, tel que présenté dans le présent préavis;**
5. **d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement;**
6. **d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.**

7. CREATION D'UN COLLECTEUR SEPARATIF AU CHEMIN DE L'OFREQUAZ – DEMANDE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION

Préavis municipal no 5/2012

La parole est donnée à Mme Chantal KUNZ, rapporteur de la commission nommée en remplacement de Mme Paulette DE VRIEZE STAN présidente absente ce soir, qui lit son rapport.

La Présidente la remercie ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente passe au vote du préavis no 5/2012.
A mains levées, **le préavis no 5/2012 est accepté à l'unanimité.**

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis de la Municipalité N° 5/2012 du 12 mars 2012,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

7. **d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 370'000.- (trois cent septante mille francs) pour la construction d'un collecteur séparatif au chemin de l'Ofréquaz, tel que présenté dans le présent préavis;**
8. **d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement;**
9. **d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.**

8. EQUIPEMENT DU CONSEIL COMMUNAL AU MOYEN D'UN SYSTEME DE VOTE ELECTRONIQUE – REPONSE AU POSTULAT DEPOSE PAR LE CONSEILLER MICHEL PERRET

La parole est donnée à M. Alain AMSTUTZ, président rapporteur de la commission nommée qui lit son rapport.

La Présidente le remercie ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

La discussion est ouverte.

- **M. Mazyar YOSEFI** rappelle quelques éléments que M. Michel PERRET avait donnés dans son postulat. En effet, il n'est pas toujours facile pour les scrutateurs de compter. Il arrive souvent qu'il y ait quatre chiffres différents après le comptage. Il se rallie à la proposition de la commission pour qu'il y ait des cartons de couleur afin de faciliter le comptage.
- **M. Michel PERRET** précise qu'il n'a pas participé à cette commission bien qu'ayant déposé ce postulat. Vu que la présidence incombait au groupe Hors-Parti et qu'il n'y a qu'un seul siège, il aurait été le président de cette commission, ce qui aurait été inconvenant. Il a présenté ce postulat avec l'appui d'un certain nombre de scrutateurs, or ceux-ci ne veulent pas de ce support informatique. Il n'a donc par conséquent aucune raison de se bagarrer. Il invite le Conseil à adopter la réponse de la Municipalité.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente passe au vote.

A mains levées, **la réponse de la Municipalité est acceptée avec 5 abstentions. Le postulat est pas conséquent classé.**

9. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

- **M. Maurice MISCHLER, syndic**

Présentation du programme de législature: un petit fascicule présentant le programme de législature a été distribué à chaque conseiller en début de séance. Depuis le début de la nouvelle législature, la Municipalité s'est attelée à produire un programme. C'était un exercice ardu mais indispensable. Il donne une bonne visibilité quand aux orientations générales de la Municipalité. Ce travail est le fruit d'un travail passionnant et de discussions constructives entre les membres de la Municipalité. Il a donné l'occasion de remarquer combien nous étions sur la même longueur d'ondes à propos de notre vision de l'avenir de notre commune. Ce programme est en quelque sorte notre vision d'une commune idéale mais réaliste en 2016. Les sujets abordés sont regroupés en 15 thèmes généraux par ordre alphabétique. Nous vous laissons le soin de consulter ce programme, qui suscitera peut-être des remarques mais qui permettront de faire de l'excellent travail avec le Conseil et avec l'ensemble de la population palinzarde.

Nomination d'un répondant communal pour les questions d'intégrations des étrangers et de prévention du racisme : La Municipalité a reçu deux excellentes candidatures de la part de M. Marc-Alain BERBERAT et de M. Mazyar YOSEFI.

Elles étaient tellement excellentes que nous avons eu de la peine à les départager. Finalement, à compétence égale, la candidature d'une personne d'origine étrangère a été favorisée. M. Mazyar YOSEFI a donc été désigné à cette tâche. Après prise de contact avec les deux candidats, il nous a paru évident que l'union doit faire la force et que plutôt que d'œuvrer chacun de leur côté, Messieurs BERBERAT et YOSEFI allaient travailler de concert sur des sujets particulier mais bien entendu sous l'impulsion de M. Mazyar YOSEFI. Nous les remercions chaleureusement de leur engagement.

Tour du pays de Vaud cycliste : lors de la dernière séance, nous vous avons annoncé que le dimanche 27 mai 2012 aurait lieu la dernière étape du Tour du pays de Vaud avec arrivée à Epalinges. Nous avons enregistré avec plaisir l'inscription de 15 employés de la commune et de quelques pompiers pour participer à l'organisation et à l'encadrement de cette manifestation. Nous en sommes touchés et cela contribuera à la réussite de l'organisation de cet évènement. Ces personnes sont remerciées publiquement ce soir. De plus, quelques entreprises et associations viendront tenir des stands. Il s'agit de l'Abbaye, des jeunes pompiers, de la paroisse et de la brasserie d'Epalinges. Il y aura même un stand de la commune tenu par des municipaux. Il reste encore des places donc si vous vous sentez appelé, n'hésitez pas à nous contacter. Nous attendons de plus un public nombreux pour soutenir ces sportifs qui seront peut-être les stars de demain.

Animation communale : le jeudi 21 juin de 16h00 à 20h00 aura lieu à Epalinges la Fête de la musique. Elle se déroulera à trois endroits de la place de la Croix-Blanche : à l'intérieur du centre commercial, sur la place ou sous les arcades selon le temps et dans le foyer de la grande salle. Un papillon tout ménage va bientôt être envoyé pour l'inscription de musiciens confirmés ou non. Faites-le savoir autour de vous pour que la fête soit belle. Il remercie chaleureusement la commission de culture et d'animation pour son soutien dans ce projet.

Temple des Croisettes : le début des travaux de réfection de l'église à été agendé au mardi 29 mai 2012.

Terrains synthétiques : lors du dernier Conseil, une question à été posée au sujet du terrain de football et une réponse n'a pas été donnée en ce qui concerne le subside que nous avons reçu. Nous avons reçus 240'000 CHF pour un soutien accordé de 460'000 CHF et seul l'avenir nous dira si ce subside perdurera car des tractations sont en cours avec des avocats pour savoir exactement comment les choses seront réglées financièrement. Nous pourrons nous prononcer dès que nous en saurons plus sur le sujet.

- **M. Jean-Marc BAATARD, municipal**

Service communal des travaux: lors de la dernière séance, vous avez été informé que M. Bernard THONNEY assurait l'intérim en l'absence de M. REGAMEY. La situation donne entière satisfaction tant au personnel qu'à la Municipalité, qui a décidé de demander à M. THONNEY de continuer d'assurer cette tâche d'organisation du personnel. M. REGAMEY va quand à lui continuer à assumer ses tâches, un cahier des charges est en discussion avec lui. Il ne sera pas renvoyé, il n'est question que de réorientation professionnelle.

D'autre part, la Municipalité a décidé de mettre au concours un poste pour un ingénieur qui serait responsable des services techniques de la voirie. Nous avons

actuellement besoin d'une personne qui soit très qualifiée dans le domaine des canalisations, de l'évacuation des eaux, des déchets, des routes, etc.

▪ **M. Alain MONOD, municipal**

Réforme policière: à partir du 1^{er} juillet prochain, la convention provisoire qui nous lie à la police cantonale deviendra définitive. Nous conservons la police administrative et les assistants de sécurité publique. A ce titre, la Municipalité se réjouit de vous communiquer que les collaborateurs qui avaient émis le vœu de rester à Epalinges ont acceptés les nouvelles conditions qui leurs ont été proposées par la Municipalité. Il s'agit de M. GLAYRE, qui deviendra le responsable de la police administrative, de Messieurs BOICHAT et WÄLCHLI, qui seront respectivement assistant de sécurité publique A et B. Ces conditions acceptées s'accompagnent d'un nouveau cahier des charges, qui est évolutif. Ces trois collaborateurs seront équipés à partir du 1^{er} juillet de nouveaux uniformes, nous profiterons de la séance du 26 juin pour vous les présenter. Au mois de juin, il y aura aussi un article dans le Palinzard qui traitera entre autres de ce sujet. La Municipalité a décidé d'organiser, de concert avec la police cantonale, une séance d'information à l'intention du public à la rentrée du mois de septembre.

Réfection toiture salle de gymnastique : lors de la précédente séance, le coût définitif des travaux avait été donné. Il manquait alors le montant de la subvention cantonale qui est maintenant connu. Il s'agit d'un montant de 52'000 CHF.

▪ **M. Bernard KRATTINGER, municipal**

Requalification de la route de Berne: en 2007, le canton a déposé un projet de requalification de la RC 601a entre le Chalet-à-Gobet et les Croisettes. Ce projet répondait aux objectifs des communes d'Epalinges et de Lausanne, à savoir : a) améliorer la sécurité de ce tronçon de route, b) adapter la route à l'urbanisation du secteur, c) favoriser les transports publics. Ce projet a tout de suite exaspéré les communes du Jorat et de la Broye. En 2008, ce projet a été gelé. A la fin 2011, sollicité notamment par les communes de Lausanne et Epalinges, le canton a ressorti ce dossier. Par ailleurs et comme annoncé lors d'une conférence de presse le 12 janvier 2012, le Conseil d'Etat a intégré ce projet dans les dossiers d'investissements «Prioritaires» ; à cet effet, une enveloppe de 21 millions a été prévue. La création d'une giratoire sur le territoire palinzard, à hauteur du parking de la Croix-Blanche, fait également partie intégrante du dossier. Les questions notamment liées au nombre de voies, pistes cyclables et trottoirs restent encore à préciser. S'en suivra donc toute une batterie de démarches nécessaires à l'aboutissement du projet, l'objectif étant que la route de Berne soit effectivement requalifiée vers 2015. Cependant, et comme vous l'avez peut-être appris par presse interposée, ce projet ne fait pas l'unanimité au sein des membres du Grand Conseil, et plus précisément auprès de certains élus de la Broye, lesquels tentent de prendre le dossier en otage, voulant que l'accent soit mis en priorité sur l'amélioration de la desserte de leur région par les transports publics. Les communes d'Epalinges et de Lausanne se sont associées pour défendre ce dossier et faire comprendre aux députés que la requalification de la route de Berne n'aura qu'une faible incidence sur la durée du trajet entre la Broye et Lausanne. Les difficultés d'accès au centre de Lausanne ou au contournement autoroutier resteront, comme actuellement, liées principalement à la signalisation régulant la circulation aux

carrefours des Croisettes et de Vennes. De plus, cette requalification améliorera sensiblement la sécurité de tous les usagers, qu'ils soient automobilistes, cyclistes ou piétons. En mars 2012, quelques députés ont, toujours pour le même motif, tenté de recongeler ce dossier. Heureusement, suite à l'intervention des membres des exécutifs des communes de Lausanne et d'Epalinges auprès des groupes politiques du Grand Conseil, celui-ci a accepté de respecter les règles élémentaires en matière d'hygiène alimentaire qui précisent qu'il est totalement déconseillé de recongeler un produit qui vient d'être décongelé. Ainsi, la motion qui aurait pu bloquer le processus de requalification de la route de Berne a été transformée en postulat. Ceci dit, rien n'est joué ! Le chemin jusqu'au premier coup de pioche du chantier est encore long et risque bien d'être encore semé d'embûches.

Vin communal: depuis de nombreuses années, les habitants d'Epalinges peuvent s'approvisionner en bouteilles de vin de la commune. Deux fois par année, il est en effet possible d'acheter des bouteilles « Des Dares » auprès de la Bourse communale. Pour permettre à tout ceux qui ne peuvent se rendre à la bourse communale, notamment en raison des horaires, la Municipalité a confié aux Service des travaux l'organisation d'une vente de vin communal lors d'un week-end qui a été agendée au samedi 16 juin 2012 de 9h00 à 12h00 dans les locaux du Service des travaux au Bois de la Chapelle. Cette première promotion-vente sera agrémentée par un apéro traditionnel et une soupe aux pois. Les membres du Conseil communal sont bien évidemment tous conviés à cette manifestation.

Mise de bois: si vous n'êtes pas un adepte de Bacchus ou que vous ne souhaitez prendre aucun risque en matière de « gueule de bois », alors c'est à une seconde petite manifestation traditionnelle que vous serez les bienvenus. En effet, ce jeudi 26 avril 2012 à 20h00 aura lieu au refuge du Chaugand la traditionnelle mise du bois des forêts communales. N'hésitez donc pas, que vous soyez jeunes pousses ou vieilles branches, à venir découvrir de quel bois se chauffe notre équipe des forêts.

10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

- **Mme Chantal KUNZ** souhaite que les numéros des préavis soient notés sur chaque ordre du jour, ceci pour plus de clarté. La Présidente a pris bonne note de ce souhait et les numéros des préavis seront dorénavant notés sur les ordres du jour.
- **M. Fabien LOI ZEDDA** remercie le Syndic de ne pas avoir oublié de donner quittance par rapport à sa double interrogation sur les terrains synthétiques lors de la dernière séance. Il rappelle qu'il avait demandé si ce projet était homologué au niveau des dimensions et si le financement promis allait continuer à être assuré. Il a reçu des réponses dilatoires et évasives qu'il regrette. Il est d'autant plus inquiet en consultant rapidement les dernières pages du programme de législature que celui-ci mentionne pour le sport des envies générales mais aucun engagement militariste à propos de l'objet sur lequel il est intervenu. Il encourage vivement la Municipalité à respecter la décision démocratique qui a été prise à une très large majorité dans la précédente législature et vu que c'est un sujet grave, il le portera en discussion au sein de son nouveau groupe avant de se réserver le droit d'une intervention plus importante.

La discussion n'est plus demandée.

La Présidente donne rendez-vous pour la prochaine séance du Conseil le 26 juin prochain. Séance qui débutera à **19h15** ! Elle remercie les membres du Conseil pour l'esprit agréable et constructif qui a régné lors de cette séance. Elle salue aussi la présence de M. Bernard MISCHLER, responsable de notre service de l'urbanisme qui est dans le public et clôt la séance à 21h30.

Epalinges, le 04 mai 2012

La Présidente :

La Secrétaire

Mercédès ASSAL

Fabienne GHEZA